

rue89lyon.fr

Fermeture des gymnases : plus d'une centaine de SDF remis à la rue à Lyon

Par Laurent Burlet

C'était le scénario attendu : après les températures négatives et l'ouverture exceptionnelle de 470 places pour tenter de mettre tout le monde à l'abri, place au redoux et à la fermeture de ces gymnases et la remise à la rue des sans-abri.

Dans l'agglomération lyonnaise, cette fermeture est progressive et va s'étaler sur l'ensemble de la semaine. Ce lundi, 350 personnes étaient encore présentes dans ces salles de sport, à Lyon, Caluire et Oullins.

Ce matin, c'est le gymnase Bellecombe (6ème arr.) et une salle de sport rue Sala (2ème arr.) qui ont été évacués. A 10 heures, tout le monde devait être dehors.

Certaines familles pouvaient respirer, elles ont obtenu une place, notamment à Gerland, dans un foyer Aralis. C'est le cas de cet Albanais d'une vingtaine d'années. La raison ? son père est « gravement malade ».

Sans solution, une trentaine de personnes ont, durant trois heures, refusé de partir du gymnase. En vain. Vers 13 heures, elles sont reparties dans les rues de Lyon.

Devant les portes, des agents de sécurité empêchaient les journalistes et la poignée de militants associatifs du [Mrap](#), de [CLASSES](#) ou encore de [Donner la main, don de soi](#) d'entrer dans les lieux pour rencontrer les sans-abri.



Lundi 6 février, fermeture du gymnase Bellecombe qui avait pris le relais du gymnase Chanfray pour héberger 140 SDF. La gestion a été confiée par la préfecture à l'Armée du salut. Des militants du droit au logement se sont déplacés. ©LB/Rue89Lyon

Un hébergement pour 200 personnes sur 350

Sur les 350 personnes qui restaient lundi dans les salles ouvertes pour le grand froid, 179 ont obtenu un toit, selon les chiffres de la préfecture communiqués lundi après-midi :

- 98 vont retrouver [le dispositif plan froid](#) qui se termine au printemps
- 81 en centre d'accueil de demandeurs d'asile ([CADA](#))

[Une trentaine d'autres, sous le coup d'une obligation de quitter le territoire \(OQTF\), sont « invités à partir » et pourront être hébergés temporairement au \[Centre de préparation au retour de Gerland\]\(#\), récemment ouvert.](#)

[Pour les autres \(environ 140 personnes\), il n'y a pour l'instant pas de solution. Des « diagnostics sont en cours » menés par la la Maison de la Veille Sociale \(MVS\). Mais, précise une porte-parole de la préfecture, ils ne devraient pas déboucher sur une forte augmentation des hébergements.](#)

« Ce sont des personnes qui ne sont pas connues de la MVS. Or, de nombreuses autres personnes attendent une place. Il ne peut pas y avoir de coupe-file. »

Les personnes qui sont remises à la rue sont les « moins vulnérables », dixit la préfecture :

- des familles avec des enfants de plus de trois ans
- des personnes seules en « bonne santé ».

Politique du thermomètre

Cette fin du dispositif grand froid montre une fois de plus l'impasse d'une politique publique humanitaire, comme le montrait [Marc Uhry dans un récent post de blog](#).

En octobre dernier, [dans un courrier aux préfets](#), la ministre Emmanuelle Cosse annonçait pourtant « sortir définitivement de la gestion saisonnière ».

[Mais il faut croire que « les directives ministérielles ne sont pas appliquées dans le Rhône ». C'est l'analyse portée, dans un communiqué, par le collectif des professionnels de l'urgence sociale.](#)

Après avoir fait grève et rencontré le conseiller hébergement de la ministre, ces professionnels du Samu social alertent une fois de plus sur la situation critique actuelle :

- **8000 demandes d'hébergement en attente à la MVS**
- **2228 demandes d'hébergement adressées au 115 dont 1833 sont restées sans solution la dernière semaine de janvier.**



Des personnes isolées et des familles ont refusé pendant quelques heures de quitter le gymnase Bellecombe qui ferme. ©DR

La continuité de l'hébergement encore en question

Sur l'ensemble de la semaine, une centaine de personnes vont être remises à la rue. La continuité de l'hébergement n'est donc pas assurée alors qu'elle est prévue par l'article L. 345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation. »

Se fondant sur cet article de loi, des associations et collectifs militants (comme le Mrap, Jamais sans toit) annoncent qu'ils vont apporter leur soutien à toutes celles et tous ceux qui voudraient « assigner le préfet en justice ». Comme à chaque sortie d'hiver.

Selon le représentant du Mrap, au moins une trentaine de personnes étaient sans solution

d'hébergement ce matin au gymnase Bellecombe. Quelques unes envisageraient une action en justice.